

04/11 **ÉTUDE DE CAS : LA SÉCHILLENNE**
 04/05 Revue de presse
 06/07 Séchillienne, un risque imminent ?
 Prévenir le risque
 08/09 Déclencher le plan d'urgence
 10/11 Travaux d'aménagements
 Qui fait quoi ?

12/13 **LAON ET LE RISQUE CARRIÈRES**

14/15 **GLISSEMENTS À CARACAS**

16/17 **ANALYSE DU POSTER**

18 **PÉDAGOGIE ÉCOLE CYCLE 3**
 Sciences expérimentales :
 les glissements de terrain

19-22 **PÉDAGOGIE COLLÈGE 4^e**
 Sciences de la vie et de la Terre :
 mouvements de terrain autour
 de Briançon

23 **ABONNEMENT**

POSTER ENCARTÉ

Suisse : l'éboulement rocheux
 de Randa
 Québec : le glissement
 de Havre-Saint-Pierre
 France : le PPR de Laon

Directeur de la publication Claude Mollard
Rédactrice en chef Lydia Bretos
Rédactrice en chef adjointe Corinne Denailles
 corinne.denailles@cndp.fr – Tél. 01 46 12 83 19
Assistante d'édition Elsa Guichard
 elsa.guichard@cndp.fr – Tél. 01 46 12 83 66
Collaboratrices • Béatrice Monnet, journaliste
 • Laure Bacchetta, iconographe • Marion Lacroix,
 correctrice

COMITÉ D'ORIENTATION

Ministère de l'Écologie et du Développement durable
 • Jacques Faye, responsable de l'information
 sur les risques majeurs • Chantal Dauphin, chargée
 de mission « Education-culture du risque »
**Institut français des formateurs risques majeurs
 et protection de l'environnement** • Sylvette Pierron,
 Présidente • Danièle Bazin, administratrice
**Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale
 et de la Recherche** • Inspecteurs généraux • Gérard
 Bonhoure (SVT) • Michel Hagnerelle (Histoire-
 géographie) • **Direction de l'enseignement scolaire**
 • Françoise Lagarde, adjointe au chef du bureau
 des écoles A1 • Jacques Miroz, chargé de mission

Aléas et Enjeux est un supplément de TDC, publication du
 Centre national de documentation pédagogique
 (établissement public à caractère administratif)
 29, rue d'Ulm – 75230 Paris Cedex 05
 Tél. 01 55 43 60 00 – CPPAP 0104 B 01132
 Les opinions exprimées dans *Aléas et Enjeux*
 n'engagent que leurs auteurs.
 Tous droits de reproduction, de traduction
 et d'adaptation réservés pour tous pays.
 Dépôt légal 4^e trimestre 2002, © CNDP 2002

CONCEPTION Agence 154
 Tél. 01 53 04 40 00 • **Création** Claire Salais

IMPRIMEUR E. Vincent, 37000 Tours

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO • Denis Montagne,
 responsable du Service de recherche des carrières,
 Ville de Laon • Jean-Louis Durville, Centre d'études
 techniques de l'équipement de Lyon • Caroline
 Gomit, professeur des écoles • Eric Rainouard,
 professeur agrégé de SVT

UNE État de Washington, USA © P.A. Souders/Corbis



Risques en sous-sol



> **DIMITRI SPOLIANSKY, INSPECTION GÉNÉRALE
 DES CARRIÈRES, DIRECTION DE LA VOIRIE
 ET DES DÉPLACEMENTS, VILLE DE PARIS.**

Parmi les risques majeurs connus, ceux qui sont liés au sous-sol s'avèrent particulièrement traîtres : par définition, ils restent cachés jusqu'au jour où ils posent problème. Les anciennes mines, les anciennes carrières souterraines sont autant d'antiques sources de richesse aujourd'hui à l'origine de bien des accidents et de bien des dépenses. Ces types de risques peuvent générer de graves conséquences : l'affaissement généralisé d'une carrière de craie à Clamart, en 1961, a détruit un quartier entier et fait une vingtaine de victimes. Aujourd'hui encore, des fontis (cratères dus à la détérioration d'anciennes carrières souterraines) peuvent faire surface dans nos villes. Paris et sa région sont particulièrement concernées.

Pour lutter contre un risque, il faut le connaître. Par le recueil des plans d'exploitation des mines et carrières, en écoutant les témoignages des anciens, en analysant le nom des rues et en pratiquant des sondages de reconnaissance de sols, il est possible de déterminer et d'évaluer les zones de risque, d'informer les habitants et de les inciter à procéder aux travaux nécessaires de mise en sécurité. Le propriétaire du sol étant, pour les anciennes carrières, également propriétaire du sous-sol, il lui appartiendra de financer ces travaux, obligation le plus souvent ignorée. Les pouvoirs publics – État, région, département, commune – sont, eux, chargés d'informer les citoyens des risques qu'ils courent, et tiennent compte de ces risques dans l'élaboration des documents qui dessinent l'avenir de nos villes, des permis de construire aux Plans de prévention des risques.